



**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Autre communication aux associés  
**Date de publication:** SHAB 06.09.2022  
**Date d'échéance prévue:** 06.09.2023  
**Numéro de publication:** UP06-0000000893

**Entité de publication**  
Valora Pensionskasse, Hofackerstrasse 40, 4132 Muttenz

## Information du Conseil de fondation de la Caisse de pension Valora Valora Pensionskasse

**Organisation concernée:**  
Valora Pensionskasse  
CHE-109.325.041  
Hofackerstrasse 40  
4132 Muttenz

### Indications sur la notification:

La pandémie du coronavirus a chamboulé notre vie durant les années 2020 et 2021 et a conduit, entre autres, à différentes mesures dans le domaine du personnel. La personne qui quitte une caisse de pension a droit à son capital de libre passage. Dans certains cas, un droit à une partie des fonds libres est également possible.

La Caisse de pension Valora a reconnu que le nombre de personnes assurées avait nettement diminué en raison du Corona, c'est pourquoi elle a vérifié si les assurés sortis pouvaient éventuellement bénéficier d'un tel droit sur les fonds libres.

À cause de nombreux départs de la Caisse de pension Valora, le nombre d'assurés a chuté de plus de 10% durant la période évoquée. Par conséquent, la condition requise pour ce que l'on appelle une liquidation partielle de la Caisse de pension Valora est remplie.

Cependant, si on se base sur le nombre total d'assurés ayant quitté la Caisse de pension Valora de manière involontaire, cette dernière ne présente, au 31 décembre 2021, que de très faibles capitaux libres (au total seulement près de CHF 2'000.00). Le versement ne s'élèverait qu'à quelques francs seulement par personne (en moyenne CHF 1.50 par personne). Sur la base du règlement de liquidation partielle, le Conseil de fondation a de ce fait décidé de ne pas procéder à la liquidation partielle pour des raisons économiques.

Vous avez la possibilité de consulter les documents pertinents auprès du secrétariat et le cas échéant de faire appel par écrit de cette décision du Conseil de fondation dans les 30 jours suivant la publication de ce courrier.

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Date de publication: 5 septembre 2022

Expiration du délai de réclamation: 5 octobre 2022